

Plan d'action 2009-2011

VOLET	ACTIONS À MENER	ÉCHÉANCIER
I - La défense des membres	<p>Promouvoir et défendre les intérêts économiques, professionnels et sociaux des membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre aux demandes d'information et de soutien des membres relativement à la convention collective, aux régimes de retraite et aux différentes lois pertinentes. ▪ Assumer la représentation des membres devant les tribunaux, dans le cadre de la politique du SERN. ▪ Effectuer les démarches appropriées auprès de la Commission scolaire afin de faire prévaloir l'interprétation syndicale de la convention collective et des lois connexes. ▪ Recourir à la procédure de grief et d'arbitrage pour faire trancher les litiges. ▪ S'inscrire dans un processus de conciliation afin d'obtenir des règlements satisfaisants sur certains griefs antérieurs à 2007. ▪ Émettre un avis reflétant les intérêts ou préoccupations de nos membres lors des consultations de la CSRDN. ▪ Tenir des rencontres régulières de coordination entre les applicateurs. 	Mandat continu
II - La vie en fédération et en centrale	<p>Apporter une contribution locale aux actions nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représenter activement le SERN aux rencontres du Conseil fédéral (CF/FSE) et du Conseil général (CG/CSQ) et du Conseil général de négociations (CGN/CSQ). ▪ Faire appel aux ressources de la FSE et de la CSQ. ▪ S'impliquer aux divers réseaux relevant de la FSE et de la CSQ (éducation des adultes, enseignement professionnel, environnement, EHDAA, SST...). ▪ Organiser des rencontres intersyndicales avec les autres catégories de personnel (SPSERN - CSQ, SPPELL - CSQ et SCFP - FTQ). 	Mandat continu

VOLET	ACTIONS À MENER	ÉCHÉANCIER
III - La communication	<p>Offrir une information adéquate et accessible sur la vie syndicale, professionnelle et pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une présence de personnes ressources au local du SERN et sur demande dans les établissements. ▪ Former adéquatement les personnes ressources pour améliorer le « service guichet ». ▪ Publier mensuellement le bulletin d'information <i>Le Courant</i> et, au besoin, des feuillets d'information. ▪ Faire la promotion de notre site Internet et s'assurer de sa mise à jour constante. ▪ Organiser des sessions de formation sur des sujets spécifiques. ▪ Publier au besoin des communiqués de presse aux médias locaux. Collaborer aux demandes d'information des journalistes ou des responsables des médias. Solliciter au besoin la contribution des journalistes. 	Mandat continu
IV - Le fonctionnement à l'interne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revoir nos statuts et règlements quant à une possible réorganisation des postes du CA. 	2009-2010
V - La négociation locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter le projet d'entente locale en vue de son adoption. ▪ Faire entériner l'entente de principe locale par les assemblées générales. ▪ Rédiger une mise à jour de l'entente locale, l'intégrer dans un document unique et s'assurer de la diffusion de ce document. 	Automne 2009
VI - La négociation nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter aux membres les demandes sectorielles et intersectorielles. ▪ Présenter aux membres les offres patronales. ▪ Informer les membres des résultats de la négociation. ▪ Au besoin, adopter un plan de mobilisation. 	Automne 2009 à printemps 2010

VOLET	ACTIONS À MENER	ÉCHÉANCIER
VII - Le dossier EHDAA	<p>Poursuivre notre engagement dans le dossier EHDAA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffuser auprès de nos membres toutes publications ou informations pertinentes dans ce dossier. ▪ Participer activement aux rencontres du comité paritaire afin d'y faire valoir nos points de vue et y définir des solutions rejoignant nos préoccupations (en particulier sur la révision de la politique 2408 « Organisation des services »). ▪ Supporter les comités EHDAA dans les établissements. ▪ Vérifier la formation des classes EHDAA fermées. ▪ Vérifier l'intégration des EHDAA au régulier. ▪ Organiser des rencontres auprès des enseignantes et enseignants oeuvrant dans des classes EHDAA. 	Mandat continu
VIII - Fête annuelle	<p>Organiser la fête annuelle du SERN en s'assurant de refléter les désirs de nos membres.</p>	Mai 2010